

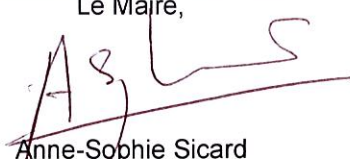

## COMMUNE DE BARON

### Séance du Conseil municipal du lundi 03 avril 2023

<p>Convocation envoyée le 24/03/2023</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <p>- en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 14</p> <p><b>Quorum : 08</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de Baron, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Sicard Anne-Sophie, maire.</p> <p><b>Présents :</b> M. de La Bédoyère Brice, M. Bocquillon Julien, M. Di Pizio Laurent, Mme Poguet Laëtitia, Mme Lecerf Laurence, Mme Rosiers Catherine, Mme Toulemonde Emilie, Mme Breton Simone, M. Dourlen Frédéric, M. Buttiaux Thierry.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mme Sicard Anne-Sophie, Mme Uda Annick (pouvoir à M. de La Bédoyère), M. Miroux Jérôme (pouvoir à Mme Poguet Laëtitia), Mme Paulic Dalila (pouvoir à Mme Rosiers Catherine), Poras Dominique (pouvoir à M. Bocquillon Julien).</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien Bocquillon.</p>
--	---

### Liste des délibérations examinées

N° et objet de la délibération	Vote
<b>2023.06</b> - Vote du compte administratif 2022 de la commune.	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.07</b> - Vote du compte de gestion 2022 de la commune.	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.08</b> - Affectation du résultat de fonctionnement de 2022.	La délibération, mise au vote, est adoptée à la majorité.
<b>2023.09</b> - Vote des taux des taxes directes locales 2023.	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.10</b> - Vote des subventions communales 2023.	La délibération, mise au vote, est adoptée à la majorité
<b>2023.11</b> - Vote du budget primitif 2023 de la commune.	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.12</b> - Vote du compte administratif du service d'eau et d'assainissement.	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.13</b> - Vote du compte de gestion 2022 du service d'eau et d'assainissement	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.14</b> - Vote du budget primitif 2023 du service d'eau et d'assainissement	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.15</b> - Paiement en investissement de biens meubles dont le montant unitaire est inférieur à 500 euros TTC.	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.16</b> - Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aide à la préscolarisation en zone rurale pour l'année scolaire 2022-2023.	La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité
<b>2023.17</b> - Fixation des règles de publication des actes.	La délibération, mise au vote, est adoptée à la majorité

<p>Le Maire,</p>  <p>Anne-Sophie Sicard</p>	<p>L'adjoint au Maire, secrétaire de séance</p>  <p>Julien Bocquillon</p>
--	---